

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 10 JUIN 2022**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	08
Date de la convocation	03/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -BUMAT Vincent – IMBERT Joëlle -

Absents excusés représentés : LE MAGADURE Antoine (représenté par BUMAT Vincent) – TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges) – PONS Michel (représenté par IMBERT Joëlle)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Élection du délégué au comité syndical du syndicat mixte du SCOT.

Le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 5211-7 à L 5211-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise (SCOT) ;

Vu la délibération du 14 janvier 2022 ;

Considérant la démission de Mme Sandrine OSINGA il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Manteyer ;

Désigne au scrutin à main levée :

Mr ALLEMAND Georges comme délégué titulaire

A voté contre : 0

Abstention : 2 (ALLEMAND Georges + pouvoir TESSA Dorine)

Ont voté pour : 6

Mme ARNAUD Amandine comme déléguée suppléante

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220610-DELIB292022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON


